



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit⁽²⁾
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte : – par email ou notification hors application mobile via Cyberplus	Gratuit⁽²⁾
Tenue de compte	2,30 par mois Soit pour information 27,60 par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte CB-Visa Classic – à débit différé : Carte CB-Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic	51,00 par an 51,00 par an 51,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – avec CB-Visa Classic et Mastercard	1,10 par retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽³⁾	28,50 par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) – en agence – par Internet	4,50 par virement Gratuit
Prélèvement – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA • créancier organisme public et assimilé	Gratuit 1.00 Gratuit
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00 par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-I-I A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint 41,10
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE (PRIX PAR TRIMESTRE)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	91,10	91,10
Quinzaine	10,00	10,00

- Relevé annuel de frais **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services) par mois 2,30
Prélevés trimestriellement, soit 6,90 €
Soit, pour information, 27,60 € par an
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif⁽¹⁾ 27,60 par an dans la limite du solde créditeur du compte

SERVICES EN AGENCE

- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire 28,00

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Copie de chèque débité en compte à l'unité 7,85
- Copie d'une remise de chèque + 1er chèque remis 7,85
 - par chèque complémentaire 1,25
- Duplicata d'extrait de compte par extrait 11,45
 - au-delà de 10 duplicatas sur devis
- Autre recherche 40,55

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND par an 37,00
(Pli Non Distribué)
- Service Bancaire National **Gratuit**
(service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)
 - Frais de location de coffre-fort (selon contenance) Nous consulter
 - Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

LES SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)⁽²⁾
Cyberplus
- Coffre-fort numérique (5 Go)

Gratuit⁽³⁾

par mois 1,45

PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
Moviplus

par mois, à partir de 1,68

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

COTISATIONS CARTES⁽⁴⁾

Cartes de paiement

La deuxième carte sur le même compte, en dehors d'un forfait Cristal et d'un Pack Famille, bénéficie d'une réduction de 25% appliquée sur la carte la plus récente et dont la cotisation est la moins élevée (hors cartes Visa Platinum et Infinite).

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat	325,00 ⁽⁵⁾	217,00 ⁽⁵⁾	136,30	51,00
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	325,00	217,00	136,30	51,00
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				51,00
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽⁶⁾				51,00

- Fourniture d'une carte de débit (carte Visa Infinite Banque Privée Banque Populaire) – carte de paiement internationale à débit différé

350,00

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(4) Réduction de 25% du tarif à partir de la 2e carte de même famille détenue sur le même compte.

(5) Plus commercialisée hors renouvellement.

(6) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles et aux majeurs

4 protégés. Cette carte est également commercialisée auprès des mineurs âgées de 11 à 12 ans.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB-VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	217,00 ⁽²⁾	136,30	51,00
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	217,00	136,30	51,00

RETRAITS D'ESPÈCES

- **Retrait d'espèces** (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Jusqu'au 2 ^{ème}	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 ^{ème}	Gratuit	Gratuit	1,10 / retrait
Retraits illimités	Gratuit	Gratuit	—

SERVICES LIES A LA CARTE BANCAIRE⁽³⁾

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE OU INTERNET
Rédition / réactivation du code confidentiel de la carte	11,55	Gratuit
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) ⁽⁴⁾	16,20	3 gratuites par an ⁽⁵⁾
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	16,20	Non disponible

- **Refabrication de la carte avant échéance** 10,95
suite opposition pour perte, vol ou puce bloquée
- **Service e-Cartes** (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽⁶⁾) par an 12,55
– Avec Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) Plus commercialisée hors renouvellement.
(3) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(4) Sous réserve d'éligibilité.
(5) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.
(6) Sous réserve d'être abonné à Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

VIREMENTS⁽¹⁾

EMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement vers un compte de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique ⁽²⁾	4,50	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽²⁾	4,50	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,50	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,50	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,71	Gratuit

- Autres opérations
 - Service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un n° de téléphone mobile ou avec une adresse email ou un QR Code Wero) **Gratuit**
 - Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort 13,90

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 1,00
 - Créancier organisme public et assimilé **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) en agence⁽³⁾ 6,35

CHÈQUES

- Frais d'envoi de chéquier à domicile

	COURRIER SIMPLE	RECOMMANDÉ
35 formules	1,51	7,07
60 formules	2,56	8,10

- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 15,00
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement par image 5,30
- Frais d'opposition par chèque ou série de chèques 20,00

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit
 - Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron par an 35,00
 - Carte Visa Electron par an 35,00
 - BudJ (réservée aux 12-17 ans) par an 27,00
 - Eurocard Mastercard par an 51,00

(1) Virements en euros réalisés dans l'EEE. Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », p. 14.

(2) Hors Relation Bancaire. Voir conditions en agence.

(3) Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI

	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification smartphone avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, Swatch Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,35	16,20	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,35	16,20	
	2 Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		24,90	30,35
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,95
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			54,30



POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou CB-Visa Classic	•	•	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille.

(6) Obligatoire pour les mineurs.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DEPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification smartphone avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, Swatch Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi- systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾	7,15	10,75	
	CB-Visa Classic	7,15	10,75	
	Visa Premier		16,20	21,65
	Visa Platinum			28,15
	Visa Infinite			38,95



POUR LES 11 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (11 à 24 ans) ⁽³⁾	1,00 / mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3,00 / mois
Forfait Cristal Confort ⁽³⁾	50% de réduction



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾	50% de réduction

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER

De 18 à 25 ans	2,00 / mois ⁽⁷⁾
De 26 à 28 ans	4,00 / mois ⁽⁷⁾
A 29 ans	8,10 / mois ⁽⁷⁾
A partir de 30 ans	16,20 / mois

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Forfait Cristal. (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité. (7) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du client.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DEPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)		•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et mobile) par titulaire		•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification smartphone avec Cyberplus)		•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, Swatch Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾		•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾		•	•	•
Un conseiller dédié en agence		•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	3	illimités	illimités	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾			•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾			•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ ⁽¹⁾				•
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾		•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi- systématique (à débit immédiat)	9,25	14,05	
	CB-Visa Classic	9,25	14,05	
	Visa Premier		20,50	27,05
	Visa Platinum			35,35
	Visa Infinite			48,85



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Forfait Cristal Duo.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 / mois
soit 12,00 / an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ par mois 16,50
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier par opération 4,00
par mois 16,50⁽²⁾
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
 - Si montant de l'opération inférieur à 20€ montant de l'opération
plafonné à 6,00
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ par rejet 6,00⁽³⁾

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80€ par mois 8,00

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ 10% du montant de la créance dans la limite de 95€
- Frais par saisie attribution⁽¹⁾ / frais par saisie conservatoire⁽¹⁾ 10% du montant de la créance dans la limite de 250€
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00

INCIDENTS LIES AUX CHEQUES, PRELEVEMENTS, VIREMENTS ET CARTES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une facturation par jour)⁽²⁾ 8,00
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,50
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 33,80
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 12,30
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) 36,00

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 16,50 /mois
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 25,00 /mois

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

DECOUVERTS ET AUTORISATION DE DECOUVERT⁽⁴⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs⁽⁵⁾ par trimestre 5,30
- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de 17,20% / an (taux débiteur annuel révisable TBB⁽⁶⁾ + 9,25%) dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,20 %, le TAEG⁽⁷⁾⁽⁸⁾ ressort à 18,76%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA. (2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. (3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire. (5) Ne s'applique pas aux comptes supports d'une offre groupée de services des gammes Confort et Premium des Forfaits Cristal, Cristal Duo et Pack Famille. (6) Taux de Base Bancaire Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7.95% depuis le 01/04/2023. (7) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. (8) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

• **Découvert non autorisé**

- Intérêts débiteurs au taux de 21,20% / an (taux débiteur annuel révisable TBB⁽¹⁾ + 13,25%) dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 21,20 %, le TAEG⁽²⁾⁽³⁾ ressort à 23,61 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

CRÉDITS A LA CONSOMMATION⁽⁴⁾

• **Prêt personnel**

- Taux débiteur Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1% du montant du prêt
- Minimum 75,00
- Maximum 300,00

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

• **Prêt Epargne Logement et Prêt à Taux Zéro**

- Frais de dossier **Gratuit**

• **Autres types de prêts immobiliers**

- Frais de dossier Nous consulter

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

- Frais de prise de garantie Nous consulter
- Frais de levée de garantie
 - Mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles) 110,70

AUTRES OPÉRATIONS / PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- Modification de taux : 1,50% du capital restant dû minimum 1 000,00
- Modification de durée, de garantie, de périodicité, d'assurance (quotité, ajout assuré...), modulation d'échéances, transfert de prêt sur autre bénéficiaire, désolidarisation emprunteur/caution, mise en place de franchise (report d'échéance) forfait 353,50
- Modification du compte de prélèvement des échéances vers un compte BPACA 34,85⁽⁶⁾
- Modification de date de prélèvement des échéances 34,85⁽⁶⁾
- Demande de décompte de remboursement anticipé
 - pour les contrats souscrits avant le 01/07/2016 59,00
 - pour les contrats souscrits à compter du 01/07/2016 **Gratuit**
- Désarchivage et copie d'éléments de dossier de prêt 35,35
- Duplicata de tableau d'amortissement 30,10⁽⁶⁾

ASSURANCE

- **Assurance emprunteur** Nous consulter

(1) Taux de Base Bancaire Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7.95% depuis le 01/04/2023.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence.
(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, prêteur et après expiration du délai de rétractation.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la Consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(6) Gratuit via Cyberplus.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE / CLÔTURE / TENUE DE COMPTE

Nous consulter

TRANSFERT

- Frais de transfert de compte d'épargne vers une autre banque (PEL, CEL, PEP...) 150,00
- Frais de transfert de PEA / PEA-PME vers une autre banque
 - Titres cotés par ligne 15,00
 - Titres non cotés par ligne 50,00dans la limite d'un plafond de 150,00
- Frais de transfert de compte titres ordinaire vers une autre banque 150,00

AUTRES SERVICES

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique par an 19,80

PLACEMENTS FINANCIERS

COMPTE TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

PAR TRIMESTRE

Portefeuilles composés uniquement de valeurs du Groupe BPCE			
Forfait			6,55
Portefeuilles mixtes			
Droits de garde : Minimum / Maximum			8,50 / 150,00
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne et commission proportionnelle		Gratuit
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	Titres cotés France et titres non cotés	1,30
		Titres cotés hors France	25,80
	Commission proportionnelle	Jusqu'à 150 000€	0,06%
		Supérieur à 150 000€	0,05%

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

		PAR TRIMESTRE	PLAFOND PAR TRIMESTRE
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne	1,25	6,25
	Commission proportionnelle	0,06%	
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	1,25	150,00
	Commission proportionnelle	0,06%	

Frais de transaction (achat ou vente)

(hors taxe sur les transactions financières)

Ordre exécuté	PAR INTERNET	HORS INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50%	1,20%
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾		
OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter	
OPC autres établissements	Nous consulter	
Opérations sur titres non cotés		
Commission proportionnelle au montant de l'opération		1,20%
avec maximum pour dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier)		105,00
avec maximum pour actes de gestion (opérations sur titres)		55,00

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- **Sécuriplus⁽¹⁾** par an **28,50**
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- **Frais de succession**
Frais de traitement du dossier : calculés en fonction de l'âge au moment du décès, du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints
 - Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
 - Frais bancaires de succession dont le montant global des avoirs est inférieur à 5 910€ **Gratuit**
 - Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾ **Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 910€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance vie)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance-vie) plafonnés à 850€
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) hors assurance-vie, plafonnés à 850€

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽⁴⁾

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽⁴⁾

	Paie ment	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en EUROS	Gratuit	Gratuit
• En Roumanie en LEI Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les collectivités françaises du Pacifique en FRANCS PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,90% du montant de l'opération + frais fixes de 0,50€	2,90% du montant du retrait + frais fixes de 3,35€
• Hors EEE		

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(3) Une succession est complexe lorsque le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du Code Civil, un contrat immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès, un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle, une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer, les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.
(4) Opérations en devises hors zone Euro ou impliquant un pays hors EEE.

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Frais par virement émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE⁽¹⁾
 - Au guichet de votre agence 24,00
 - Par internet avec Cyberplus 19,20
- Commissions additionnelles aux virements
 - Supplément pour émission de chèque de banque 13,30
 - Envoi en urgence (espace SEPA uniquement) 18,00
 - Acquit swift (justificatif de paiement) 15,00
 - Requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés 20,00
 - Commission de change 23,00

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

- Frais par virement en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE⁽¹⁾ 18,00
- Frais de réparation sur virement avec IBAN erroné 20,00

COMMISSION DE CHANGE (hors virements internationaux émis)

Proportionnelle par tranche du montant de la transaction	0,05%
avec minimum de	19,50
avec maximum de	240,00

AUTRES SERVICES

- Tenue de compte en devises par an 107,00

(1) Dans le cas d'un virement en mode «frais OUR», les frais de la banque du bénéficiaire sont à la charge de l'émetteur. Frais variables en fonction des pays.



POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiement et retrait carte
	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
	Consultation du code secret de votre carte bancaire
	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retrait de votre carte ⁽¹⁾
	Gestion et suivi de vos virements
Virements	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le smartphone ⁽²⁾
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de mobile (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART [®] retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE HABITATION À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises
	Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire + de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement
	Modification du compte Banque Populaire de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
Gestion de documents	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
	Obtention d'une attestation, d'un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755501590 RCS Bordeaux. Siège social : 10, quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 628. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. 1er janvier 2026